

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 OCTOBRE 2020 à 20 H

FOYER RURAL DE GER

Nord · Est · Béarn
communauté de communes

DIFFUSEUR DE MORLAÀS- BERLANNE.

Intervention de M. Alain COUZINIER

LES DIVERSES ÉTAPES

- **2012/2013** : Diffuseur Morlaàs-Berlance – Synthèse des enjeux et étude de trafic engagées par les collectivités
- **avril 2014** : commande DIT-GCA à ASF d'une étude d'opportunité et de faisabilité
- **juillet 2016** : signature de la convention de financement de l'étude
- **décembre 2016** : inscription du projet au Plan d'Investissement Autoroutier – PIA
- **2017** : études des diverses solutions ainsi qu'une solution losange début 2018.
Réunions : 26/04 - 14/06 - 13/09 - 27/11 - 11/12
- **2018** : déroulé de l'instruction du PIA. Diffuseur finalement retiré du PIA en août 2018 après avis du Conseil d'Etat
- **2018-2019** : échanges entre DIT-GCA / Collectivités / ASF
- **février 2019** : transmission étude d'opportunité et de faisabilité à DIT-GCA
- **octobre 2019** : commande du dossier de DDP par DIT sur variantes 2 et 3
- **04/02/2020** : signature de la convention de financement de l'échangeur entre CD64 / Agglo Pau / CCNEB / ASF

DIFFUSEUR DE MORLAÀS-BERLANNE

Actuellement, deux variantes sont étudiées, chacune avec leurs avantages et inconvénients:

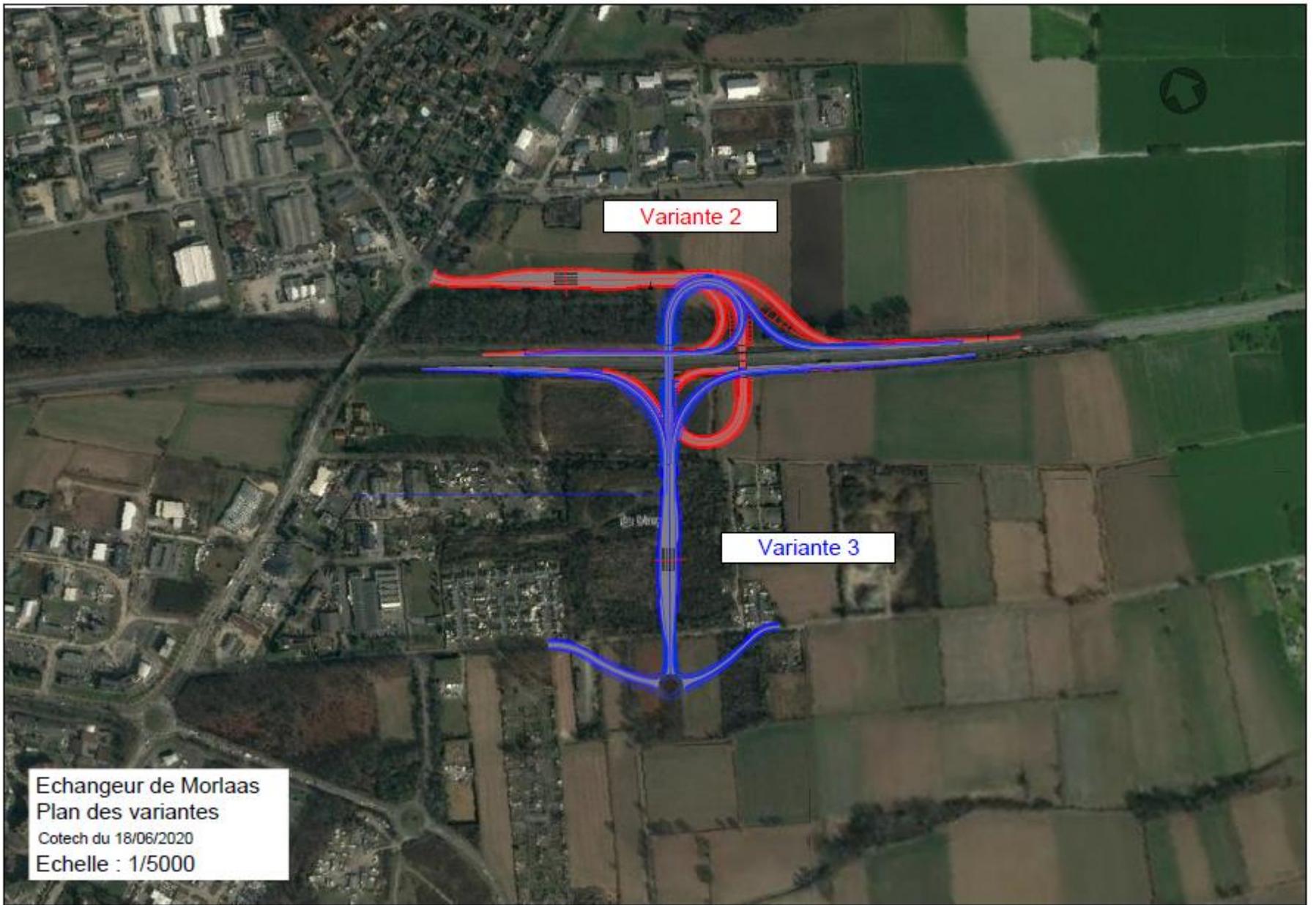
- l'emplacement « historique » sur Morlaàs Berlanne
- l'emplacement sur Pau, entre le chemin Salié et l'autoroute.

- Calendrier présenté lors du COTECH du 18 juin 2020

1/ AVANCEMENT DU PROJET

Calendrier prévisionnel

2020	<p>Diagnostics préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • topographie (GEOFIT, en cours jusque fin T3 2020) • géotechnique (à attribuer, T4 2020 / T1 2021) • faune et flore (SIMETHIS, en cours jusque début T2 2021) <p>DDP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études (INGEROP, en cours) • comité de suivi • calage du DDP avec les collectivités et principes de concertation (T3 2020) • envoi pour instruction à DIT / GCA (T4 2020 au plus tard)
2021	<p>Préparation de la concertation (T1 2021)</p> <p>Concertation publique (T2 2021)</p> <p>Instruction du DDP par GCA et prise de la Décision Ministérielle fixant le programme à réaliser (T2 2021)</p> <p>AVP et dossiers d'enquête (S2 2021)</p>
2022	<p>Instruction du Dossier d'Enquête Publique (S2 2022)</p>
2023	<p>Enquête Publique (T1 2023)</p> <p>DUP (T4 2023)</p>
2025 2026	<p>Travaux</p>



Variante 2

Variante 3

Echangeur de Morlaas
Plan des variantes
Cotech du 18/06/2020
Echelle : 1/5000

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS.

DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

DÉCISION BUREAU

Etablissement bancaire	Emprunt	Durée	Taux	Frais de dossier	Remboursement du capital et intérêts	Mode d'amortissement	Total intérêts	Coût du prêt	Remboursement anticipé	Remarques
TAUX FIXE										
Banque Postale	139 610,00 €	8 ans	0,72%	200,00 €	Trimestriel	Constant (17 451,24 € + intérêts 1 008,33 € maximum la 1ère année)	4 196,68 €	4 396,68 €	Possible avec indemnité actuarielle	
Caisse d'épargne - 1ère proposition	139 610,00 €	7 ans	0,55%	250,00 €	Trimestriel	Progressif à échéances constantes : 20 344,40 €	2 800,80 €	3 050,80 €	Possible avec indemnité actuarielle	
Caisse d'épargne - 2ème proposition	139 610,00 €	8 ans	0,59%	250,00 €	Trimestriel	Progressif à échéances constantes : 17 879,20 €	3 423,60 €	3 673,60 €	Possible avec indemnité actuarielle	
Caisse d'épargne - 3ème proposition	139 610,00 €	7 ans	0,57%	250,00 €	Annuel	Progressif à échéances constantes : 20 401,60 €	3 201,20 €	3 451,20 €	Possible avec indemnité actuarielle	
Caisse d'épargne - 4ème proposition	139 610,00 €	8 ans	0,61%	250,00 €	Annuel	Progressif à échéances constantes : 17 933,69 €	3 859,52 €	4 109,52 €	Possible avec indemnité actuarielle	
Crédit agricole	139 610,00 €	8 ans	0,54%	139,00 €	Annuel	Progressif à échéances constantes : 17 877,98 € (17 939,95 € la 1ère année)	3 475,79 €	3 614,79 €	Possible avec indemnité actuarielle	

- Proposition : retenir l'offre du Crédit agricole ayant pour principales caractéristiques :
- Score Gissler : 1A
 - Montant du prêt : 139 610 €
 - Durée du prêt : 8 ans
 - Taux d'intérêt annuel : fixe à 0,54 %
 - Échéances : annuelles
 - Mode d'amortissement : constant
 - Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt

ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DU SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

Informations clefs

- ✓ **SIECTOM** : en charge de la collecte des OM et de la gestion des déchèteries
- ✓ **48 agents** assurent le service : 9 à temps complet et 39 à temps non-complet
- ✓ Prise en charge (en régie) des déchèteries du secteur Ousse Gabas
- ✓ Jusqu'au **31.12.2019**, collecte des OM par la société COVED
- ✓ Depuis le **01.01.2020** et après concertation :
 - passage des communes **en zone I en zone C** : Nousty, Pontacq
=> collecte des OM 1X/semaine au porte-à-porte
 - passage des communes **en zone I en zone G** : Barzun, Gomer, Espoey, Limendous, Aast, Hours, Livron, Soumoulou
=> collecte des OM tous les 15 jours au porte-à-porte
- ✓ Décision d'appliquer le **RIFSEEP en 2020**
- ✓ **Contribution des usagers** :

Définition par le SIECTOM d'une contribution/hab comprenant : l'ensemble des charges sauf les déchèteries (dépenses calculées en fonction des heures d'ouverture et du tonnage collecté)

Calcul par les services fiscaux basé sur : zonage établi par le SIECTOM + valeur locative des biens du contribuable

Chiffres clefs : zonages

	Zonage DGFIP	Zonage SIECTOM	Service	% TEOM	Répartition
SECTEUR URBAIN	05	A	OM 1 fois/sem. porte à porte	97,51%	Morlaàs
			Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
			Verre porte à porte		
			Collecte des déchets verts		
	20	B	OM 1 fois/sem. porte à porte	88,62%	Andoins Buros Lembeye Saint Castin Saint Jammes Serres-Morlaàs
			Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
Verre porte à porte					
25	C	OM 1 fois/sem. porte à porte	82,50%	Bernadets	
		Sélectif ts les 15 jrs porte à porte			
		Verre en apport volontaire			
SECTEUR SEMI-RURAL	15	D	OM 1 fois/sem. porte à porte	89,10%	Anos Barinque Saint Armou
			Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
			Verre en apport volontaire		
	35	E	OM 1 fois/sem. porte à porte	74,93%	Luc Armau Maucor Ouillon Sedzère (Lot.)
SECTEUR RURAL	01	F	OM 1 fois/sem. porte à porte	100,00%	Eslourenties-Daban Monassut-Audiracq
			Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
			Verre en apport volontaire		
	30	G	OM ts les 15 jrs porte à porte	80,74%	Gabaston, Cosledaà- Lube- Boast, Higuères-Souye, Bassillon-Vauzée, St Laurent-Bretagne, Riupeyrous
			Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
			Verre en apport volontaire		
40	H	OM en apport volontaire	63,12%	Le reste du territoire	
		Sélectif et verre en			

Communes	Zones	Taux pour calcul TEOM	Taux TEOM 2017	Taux TEOM 2018	Taux TEOM 2019
Eslourenties-Daban	01	100,00%	10,58%	10,88%	9,84%
Monassut Audiracq	01	100,00%	10,58%	10,88%	9,84%
Morlaàs	05	97,51%	10,15%	10,45%	9,60%
Ast	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Barzun	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Espoey	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Ger	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Gomer	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Hors	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Limendous	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Livron	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Lourenties	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Lucgarier	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Nousty	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Ponson-Dessus	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Pontacq	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Sourmoulou	10	94,00%	9,95%	10,23%	9,25%
Anos	15	89,10%	9,42%	9,69%	8,77%
Barinque	15	89,10%	9,42%	9,69%	8,77%
Saint Armou	15	89,10%	9,42%	9,69%	8,77%
Andoins	20	0,00%	9,37%	9,64%	8,72%
Buros	20	88,62%	9,37%	9,64%	8,72%
Lembeye	20	88,62%	9,37%	9,64%	8,72%
Saint Castin	20	88,62%	9,37%	9,64%	8,72%
Saint Jammes	20	88,62%	9,37%	9,64%	8,72%
Serres-Morlaàs	20	88,62%	9,37%	9,64%	8,72%
Bernadets	25	82,50%	8,73%	8,98%	8,12%
Gabaston	30	80,74%	7,92%	8,78%	7,95%
Costedàs Lube Boast	30	80,74%	10,58%	8,78%	7,95%
Higuères-Souye	30	80,74%	10,58%	8,78%	7,95%
Bassillon Vauzè	30	80,74%	6,68%	8,78%	7,95%
Saint Laurent Bretagne	30	80,74%	6,68%	8,78%	7,95%
Luc Armau	35	74,93%	7,92%	8,15%	7,38%
Maucor	35	74,93%	7,92%	8,15%	7,38%
Ouillon	35	74,93%	7,92%	8,15%	7,38%
Sedzère (lot.)	35	74,93%	7,92%	8,15%	7,38%
Abère	40	9,95%	6,68%	6,87%	6,21%
Anoye	40	9,95%	6,68%	6,87%	6,21%
Arriçau Bordes	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Arrien	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Arroses	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Aurions Idernes	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Baleix	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Bèdeille	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Bétracq	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Cadillon	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Castillon de Lembeye	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Corbères Abère	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Crouseilles	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Escoubès	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%

Esurès	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Espéchède	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Gayon	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Gerderest	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lalongue	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lannecube	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lasserre	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lespielle	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lespourcy	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lombia	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lucarré	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Lussagnet Lussou	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Massat	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Morcu	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Moncaup	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Monpezat	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Peyrelongue Abos	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Riupeyroux	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Samsons Lion	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Saubole	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Sedzère (autre)	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Séméacq Blachon	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Simacourbe	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%
Urost	40	63,12%	6,68%	6,87%	6,21%

Chiffres clefs : contributions CCNEB 2019

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Collecte	2 179 739	PFDV	22 801
Déchèteries SIECTOM	466 221		
Evacuations	219 158		
Tassage traitement du DV	87 171		
Loyers	3 435		
Participation Bédeille	4 601		
Frais généraux	8 549		
Gardiennage	117 138		
Investissement Sévignacq	1 736		
Remboursements emprunts	32 607		
Travaux	3 824		
Reversement ecomob 2018	-12 000		
Déchèteries Ousse Gabas	238 043		
Evacuations	118 459		
Tassage gravats Soumoulou	1 000		
Débroussaillage site de Soumoulou	2 068		
Traitement gravats Soumoulou	8 880		
Recettes apports gravats Soumoulou	500		
Traitement déchets verts Soumoulou	46 240		
Participation Aast, Ponson-Dessus	9 611		
Remboursement Labatmale	-4 826		
Remboursement Lamarque	-32 500		
Frais généraux	5 527		
Gardiennage	81 636		
Remplacement bennes gravats	836		
Conteneurs maritimes pneus	613		
TOTAL	2 884 003	TOTAL	22 801
TOTAL AVEC DEDUCTION RECETTES	2 861 202		
REGULARISATION 2018	79 776,06		

Montant collecte des OM en 2019 sur la CCNEB : 2 179 738,89 €

Secteur Lembeye/Morlaàs : 1 317 034,71 €

Secteur Ousse Gabas : 862 704,18 €

Montant service déchèterie en 2019 sur la CCNEB : 704 263,84 €

Secteur Lembeye/Morlaàs : 466 221,15 € soit 20,04 €/hab

Secteur Ousse Gabas (Espoey/Pontacq) : 238 042,69 € soit 19,45 €/hab

➔ Montant collecte OM + service déchèterie en 2019 sur la CCNEB : 2 884 003 €

Secteur Lembeye/Morlaàs : 1 783 256 €

Secteur Ousse Gabas : 1 100 747 €

RÉPONSE AUX APPELS À PROJETS « REFOREST'ACTION » ET « NATURE ET TRANSITIONS »

1° Financement selon les conditions de « **Reforest'Action** » : planter au minimum 1 500 arbres ou arbustes (pas de maximum) pour une surface représentant l'équivalent d'environ 1,5 hectares. Pas de maximum imposé.

⇒ **financer l'achat des plants à hauteur de 1 € HT minimum chacun, si la composition de la haie respecte 80% de feuillus.**

2° Candidature via l'appel à projets régional « **Nature et Transitions** » (avant le 30 octobre 2020), **pour compléter, si besoin, le financement pour l'achat des plants et subventionner le volet « plantation »**, (assuré par un collectif de réinsertion professionnelle).

⇒ **80 % des dépenses HT pour le projet global.**

⇒ **Les 20 % restants = coordination, animation et valorisation de l'opération.**

RÉPONSE AUX APPELS À PROJETS « REFOREST'ACTION » ET « NATURE ET TRANSITIONS »

Enveloppe maximale (10 000 plants)= 124 351,40 € TTC,
dont **22 429,18 €** de financement par la **CCNEB**

Enveloppe minimale exigée (1 500 plants)= 31 362,34 €
TTC, dont **5 902,25 €** de financement par la **CCNEB**.

ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LES PELOUSES SÈCHES À ORCHIDÉES DU COTEAU DE LEMBEYE ET LA ZONE HUMIDE DE GER MANAS

Demande de subvention réalisée auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques pour ces animations. Dix classes sont inscrites pour l'année 2020-2021.

La communauté de communes du Nord Est Béarn prend en charge, comme chaque année, la partie transports et petites fournitures, qui correspond à 1 764 €

ECONOMIE

CESSION DE LOT A LA ZONE DE SAMSONS-LION

Lot n°2 d'une surface de 3 000 m²

Prix au m²: 12,60 € HT

CESSION DE LOTS. BERLANNE

- Le groupe VECTURA : volonté d'acquérir les parcelles AA 150 sur Buros et AA103 sur Morlaàs pour 18 622m² et AA 149 pour 20 000m² également sur Morlaàs.
L'objectif : installation d'une messagerie « au dernier kilomètre », destinée à la réception, au tri et à la livraison des colis.
- Accord avec le groupe VECTURA : prix net vendeur du m² à 42 € HT, le prix définitif étant fixé après réalisation d'un bornage par un géomètre-expert.
- Annulation des dispositions fixées dans la délibération du 27 février 2020

Berlanne (commune de Morlaàs)

Solde à commercialiser : 38 622 m²



FINANCES

PRISE EN CHARGE DE FRAIS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL

Dans le cadre de la commercialisation d'un lot sur une zone d'activité économique située sur Morlaàs, le 3ème Vice-Président en charge de la politique économique, M. Larrazabal, et le Maire de la commune d'implantation, M. Ségot, ont été invités à se rendre en région parisienne afin d'échanger avec un porteur de projet structurant et majeur pour la zone d'activité, ce le 6 octobre. 2 techniciens communautaires les accompagnaient.

=> Remboursement des frais au réel, les billets d'avion étant directement pris en charge par la collectivité

SUBVENTIONS

Action sociale

	Mandaté 2019	<i>Demande 2020</i>	Propositions 2020
ADIL PARLEMENT DE NAVARRE	1 132,00 €	1 148,00 €	1 148,00 €
ADMR SOUMOULOU	12 552,00 €	12 500,00 €	13 119,00 €
ADMR CANTON DE LEMBEYE	5 638,00 €	5 600,00 €	5 372,00 €
ASSOCIATION AIDE RURALE LUY ET GABAS (ADMR)	16 541,00 €	18 000,00 €	16 554,00 €
ASSOCIATION DE GESTION MEDICO SOCIALE	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
DIAPASON DU VIC BILH	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
			53 193,00 €

Economie

	Mandaté 2019	<i>Demande 2020</i>	Propositions 2020
INITIATIVE BEARN	3 380,00 €	3 380,00 €	3 380,00 €

Evènementiel

	Mandaté 2019	<i>Demande 2020</i>	Propositions 2020
CAVE DE CROUSEILLES. FÊTE DES VENDANGES	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Enseignement musical à vocation intercommunale.

	Mandaté 2019	<i>Demande 2020</i>	Propositions 2020
CLUB DES JEUNES (Musique Morlaàs)	35 070,00 €	33 500,00 €	33 500,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	21 209,00 €	16 430,00 €	16 430,00 €

FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

1° créer un emploi de **Chargé de Mission « Solidarités Territoriales »**, ce sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53. Cet emploi, d'une durée déterminée de trois ans, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

2° Modifications de temps de travail hebdomadaire sur la Régie Transports scolaires du Nord Est Béarn + recrutement d'un contractuel sur emploi permanent.

Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail 2020	Quotité de temps de travail 2021
Chauffeur de bus 1	17	17
Chauffeur de bus 2	16	16,2
Chauffeur de bus	9,15	9,15
Chauffeur de bus 3	15,25	15,5
Chauffeur de bus 4	17	15,5
Chauffeur de bus 5	15,25	15,5
Chauffeur de bus 6	17	17
Chauffeur de bus 7	14	14
Chauffeur de bus 8	14,4	14
Chauffeur de bus	9	9,15

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

3° Modifications de temps de travail

hebdomadaire. Emploi à temps non complet.

Agent d'entretien des locaux (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) pour la structure multi-accueil les Petits Loups à Nousty initialement de 10/35^{ème} => 15/35^{ème}, du fait de l'extension de la surface à entretenir depuis l'ouverture du nouveau bâtiment.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

4° Suppression d'un certain nombre de grades, vacants depuis le départ des agents (retraite, avancement, transfert, démission,)

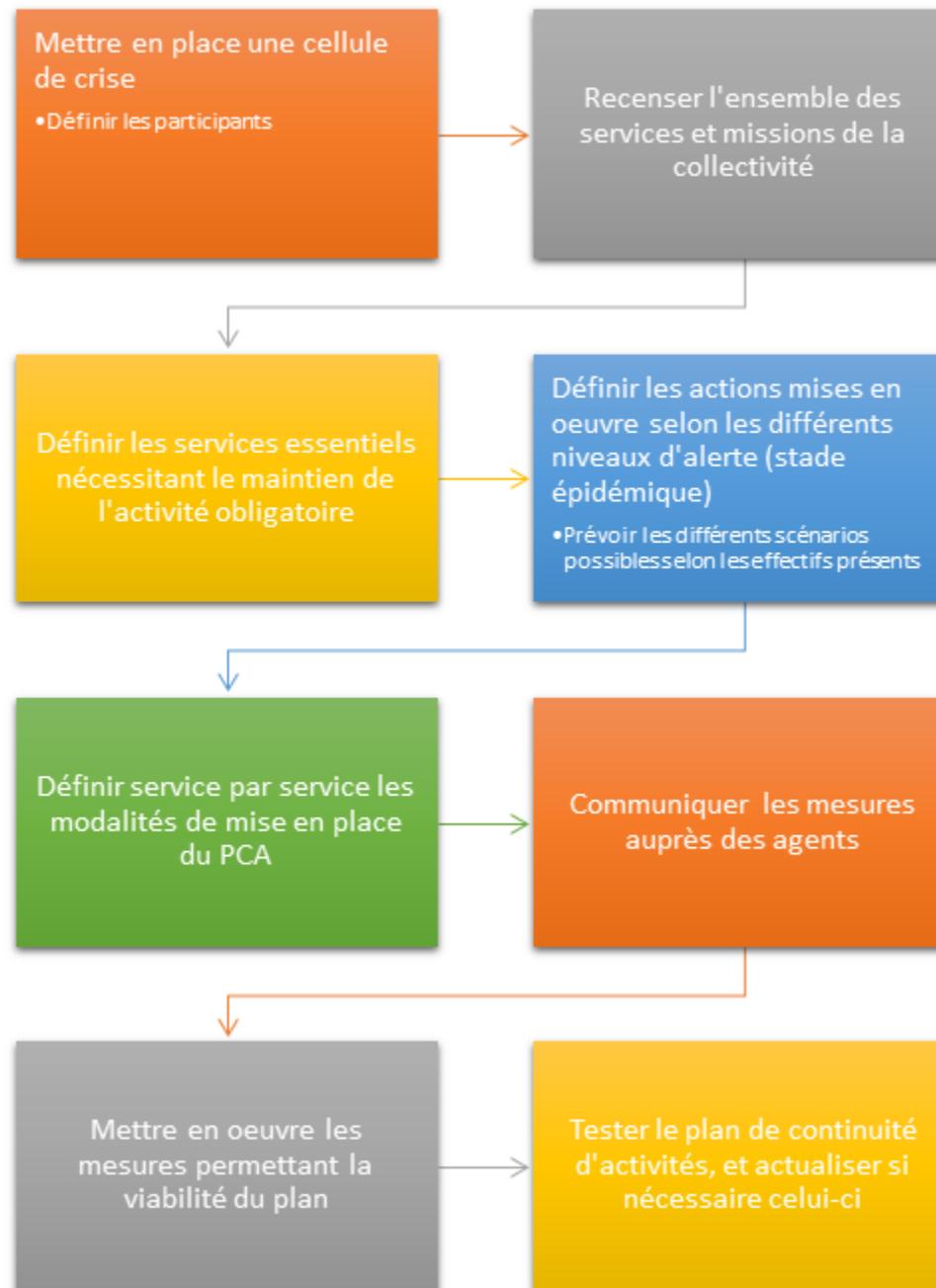
MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE

- Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale portant extension du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à l'ensemble des cadres d'emplois de la CCNEB
- **Actualiser la délibération** du 21 juin 2018 pour les 24 agents concernés, ayant un régime indemnitaire sur d'autres bases, sur les mêmes postulats: que chaque agent ait a minima l'équivalent d'un 13ème mois lissé sur l'année; permettre que l'agent puisse conserver le montant antérieur
- **Coût supplémentaire annuel pour la collectivité: 1 100 €**
non chargés

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

=> ensemble des mesures qu'une collectivité décide de mettre en œuvre pour assurer, selon les divers scénarios de crises, le maintien des services dont la continuité est impérative.

Rédaction du PCA : Principales étapes



PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ EST BÉARN

Le territoire au sein duquel est élaboré le Plan de formation mutualisé est constitué de :

- 3 communautés de communes ;
- 178 communes
- 24 syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU, syndicats mixtes) ;
- 8 CCAS ou CIAS ;
- 2 établissements autres

PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ EST BÉARN

Le PFM Est Béarn couvrira la période 2020-2022.

1- Axes communs aux structures intercommunales et communales :

- Scolaire et périscolaire
- Éducation
- Social
- Management
- Amélioration du service public
- La sécurité
- Commande publique
- Juridique
- Mobilité professionnelle
- Finances publiques

- Ressources humaines
- Technique et Environnement

2- Priorités spécifiques aux communes :

- Citoyenneté et population :

3- Priorités spécifiques aux communautés de communes :

- Politique culturelle dans les bibliothèques
- Petite enfance
- Animation dans les piscines
- PLUI

=> proposition: approbation du PFM

INTERCOMMUNALITÉ

VIE INSTITUTIONNELLE

PLAN SOLIDARITES CRISES DU PAYS DE BEARN CONVENTION DE COOPÉRATION

= plan d'accompagnement et de coordination pour l'appui, la sauvegarde et le soutien à la population dans le respect du cadre réglementaire en matière de sécurité civile.

Ce plan permet à chaque maire de s'appuyer sur les 8 intercommunalités composant le Pays de Béarn, dans l'objectif de faire face à des événements naturels majeurs que subirait sa commune. Les moyens susceptibles d'être mobilisés y sont recensés.

=> un **projet de convention de coopération ayant pour objet la définition des modalités de mise en commun et de mobilisation des moyens humains et matériels.**

AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE INFRASTRUCTURES

HABITAT. PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Objectif : conseiller et accompagner gratuitement les particuliers (propriétaires occupants et bailleurs) dans leur projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage et ventilation).

SOLIHA candidate sur les territoires des communautés de communes des Luys en Béarn, Nord Est Béarn et Pays de Nay pour 2021 ; il n'y aura pas de reste à charge pour les collectivités. Ceci permettra d'avoir le recul nécessaire afin de réfléchir sur la suite à donner en 2022.